

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP

Séance du

20/11/2007
- 9 NOV. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue, au titre du soutien aux actions et animations touristiques, une aide de :

- ❖ 10 000 € à l'Office de tourisme de Mulhouse et sa Région pour la promotion du « Pays des Chants et des Etoffes de Noël »
- ❖ 7 500 € à l'Association « Colmar Centre Alsace Tourisme – Le Pays des Etoiles » pour la promotion du « Pays des Etoiles de Noël »
et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 16863, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental
- ❖ 17 500 € à la Ville d'Altkirch pour l'organisation de la manifestation « La Forêt Enchantée » du 1^{er} décembre 2007 au 6 janvier 2008
et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18496, chapitre 65, nature 65734, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER